

Sainte-Sophie-d'Halifax, le 27 novembre 2009,

Madame Anne-Lyne Boutin
Coordinatrice au secrétariat
Édifice Lomer-Gouin
575 rue St-Amable, bureau 2.10
Québec, Qc G1R 6A6

Objet : **Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable**
Réponses aux questions complémentaires à l'audience

Madame Boutin,

Veillez trouver, annexées à la présente, les réponses aux deux questions complémentaires du public.

Vous remerciant, veuillez agréer, Madame Boutin, mes salutations distinguées.



Marc Nadeau
Maire Sainte-Sophie-d'Halifax

RÉPONSES AUX QUESTIONS DU 20 NOVEMBRE 2009 ADRESSÉES À LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE D'HALIFAX

1. A) Les retombées versées à la municipalité par le promoteur sont divisées en trois. Une partie ira dans le fond qui servira à subventionner des organismes sans but lucratif de la M.R.C., une deuxième partie ira à la municipalité et sera divisée et versée aux propriétaires demeurant dans le parc éolien qui n'ont pas signé de contrat d'option avec le promoteur et une troisième partie que la municipalité prendra à sa discrétion pour l'entretien et l'amélioration en général.

- B) La municipalité ne prévoit pas de nouveaux services à assumer du fait qu'il y aura des éoliennes d'implantées sur son territoire.

2. A) Depuis la signature de l'entente entre la municipalité et le promoteur, la municipalité de Ste-Sophie-d'Halifax n'a encouru aucun frais et aucune dépense n'a été défrayés.

- B) Les seuls frais encourus ont été effectué par la M.R.C. et remboursé par le promoteur.

- C) Si la municipalité avait encouru des dépenses, elles auraient été comptabilisées et rendues publiques.

- D) La municipalité est assurée et prévoit modifier sa couverture si besoin il y a. Notre courtier nous a toujours bien conseillé.

- E) La municipalité ne s'attend pas à une baisse de l'évaluation foncière causée par le parc éolien. Nous n'avons donc pas tenu compte des baisses éventuelles de la valeur des résidences, non plus des hausses éventuelles de la valeur des terres agricoles.